

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS131

présenté par
M. Touraine et Mme Pitollat

ARTICLE 8

Substituer aux mots :

« d'administration »

les mots :

« de surveillance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

En effet, depuis la loi HPST (2009), les établissements de santé ne sont plus dotés d'un conseil d'administration mais d'un conseil de surveillance.